



Note de convergence Macroéconomique de la Guinée

*Version électronique disponible sur le site web de la BCRG
www.bcr-guinee.org/publications*

Au Titre du Deuxième Trimestre de 2020

**DÉVELOPPER LA CONFIANCE,
GARANTIR L'AVENIR**



SOMMAIRE

Introduction	3
I-Evolution de la Situation macroéconomique	3
II-Etat des critères de convergence macroéconomique	7
III-Perspectives et recommandations	10

Introduction

Afin de suivre la mise en œuvre de la feuille de route relative à la création de la monnaie unique de la CEDEAO, la Banque Centrale de la République de Guinée élabore trimestriellement une note de convergence macroéconomique dans le cadre du Programme de Coopération Monétaire de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (PCMC) et du Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA).

Cette note décrit l’état de mise en œuvre du Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO (PCMC) et de celui de l’Afrique (PCMA), par la République de Guinée.

Elle présente le contexte national, ainsi que la situation de la convergence macroéconomique. Ensuite, elle analyse l’état de la convergence, dessine les perspectives économiques et fait des recommandations.

I-Evolution de la Situation macroéconomique

1.1. Secteur réel

Selon les prévisions du 05 juin 2020, la situation macroéconomique de la Guinée est caractérisée par un ralentissement de l’activité économique, en raison de l’impact de la pandémie de la COVID-19 et de la crise socio-politique.

Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 1,3 % contre 6,2 % en 2019. Cette évolution proviendrait d’un ralentissement des activités dans tous les secteurs de l’économie guinéenne.

Le secteur primaire affiche une croissance de 3,1 % contre 4,5 % en 2019, en raison de la contreperformance de tous les sous-secteurs, notamment celle du sous-secteur « Agriculture », et ce, malgré la bonne pluviométrie.

Le secteur secondaire enregistre une croissance estimée à 2,1 % contre 6,6 % en 2019. Cette évolution s’explique par le ralentissement des activités extractives en lien avec la baisse de la production de bauxite.

Le secteur tertiaire enregistre une contraction de 0,2 % contre une croissance de 5,8 % en 2019, résultant du ralentissement des activités du commerce, du transport et des autres services marchands et non marchands, en rapport avec la fermeture des frontières et les restrictions de voyage liées à la pandémie de la Covid-19.

L’inflation en moyenne annuelle s’établit à 9,9 % en juin 2020 contre 9,8 % un an plus tôt. Ce niveau est expliqué par l’augmentation du prix des composante « produits alimentaires » et « transport », respectivement de 13,2 % et 31,7 %. En glissement

annuel, le taux d'inflation s'établit à 11,3% en juin 2020 contre 9,6 % à la même période de l'année précédente. Cette évolution résulte principalement des mesures restrictives prises par le gouvernement dans le cadre de la riposte contre la Covid-19.

1.2. Secteur monétaire

A fin septembre 2020, la situation monétaire s'est caractérisée par une expansion de la masse monétaire de 23,56 % par rapport à fin juin 2019, pour se situer à GNF 33 711,67 milliards. Cette évolution provient de la reconstitution des avoirs extérieurs nets et de la progression des avoirs intérieurs nets.

Les avoirs extérieurs nets se situent à fin juin 2020 à GNF 11 750,17 milliards contre GNF 8 596 milliards à la même période de l'année précédente. Cette expansion est liée à l'accroissement des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale et à l'amélioration de la position extérieure nette des banques primaires.

A fin juin 2020, les avoirs intérieurs nets atteignent GNF 21 961,50 milliards contre GNF 18 688,47 milliards à fin juin 2019, soit une progression de 17,5 %. Cette évolution s'explique par un accroissement du crédit au secteur privé et du crédit au secteur public. L'augmentation du crédit au secteur public résulte de la détérioration de la position nette du Trésor auprès du système bancaire, en raison de la baisse des recettes fiscales et de l'augmentation des dépenses publiques.

La base monétaire suit sa tendance haussière amorcée depuis le début de l'année 2020, pour se situer à GNF 15 795,69 milliards contre GNF 12 823,21 milliards à fin juin 2019, soit une hausse en glissement annuel de 23,2 %.

Pour accompagner le secteur financier dans le cadre de la riposte contre la Covid-19, la conduite de la politique monétaire a porté sur l'assouplissement des conditions monétaires. Le taux directeur et le coefficient des réserves obligatoires ont été révisés à la baisse pour se situer à 11,5 % et 15 %, respectivement. D'autres mesures, comme la création d'un guichet d'appels d'offres ainsi que la réactivation d'un guichet de refinancement à long terme, ont été mises en place en faveur du système bancaire.

La révision à la baisse du taux directeur et du taux des réserves obligatoires a entraîné une diminution des taux débiteurs et créditeurs moyens des banques sur les comptes à terme. Le taux débiteur a s'est établi à 22,5 % à fin juin 2020 contre 25 % à la même période de l'année précédente, soit une baisse de 11 %. De même, le taux créditeur moyen sur les comptes à terme baisse de 30,2 points de pourcentage par rapport à fin juin 2019, pour atteindre 3,52 points de pourcentage.

Le taux des bons du trésor (BdT) à 364 jours a connu une augmentation de 15,7 points de pourcentage par rapport à la même période de l'année précédente, pour atteindre 14,67 points de pourcentage à fin juin 2020.

Dans le cadre de la politique de change, les réformes engagées se sont poursuivies en vue de renforcer les réserves de change et de stabiliser la valeur du franc guinéen. La politique de change est axée sur le maintien à un niveau inférieur ou égale à 2% du différentiel entre le taux de change officiel et le taux des banques.

Les cours de transaction des principales devises (le dollar et l'euro) connaissent une dépréciation similaire tant bien sur les marchés officiels qu'au niveau des bureaux de change agréés.

La prime de change du dollar est passé de 0,92 % à fin mars 2019 à 0,59 % à fin juin 2020. La prime de change de l'euro est passé de 0,42 % à 0,39 % au cours de la même période.

1.3 Secteur des finances publiques

Dans un contexte marqué par une crise sanitaire liée à la Covid-19, l'exécution budgétaire au deuxième trimestre 2020 s'est traduite par une détérioration du déficit budgétaire. Cette détérioration résulte d'une progression des dépenses publiques et d'une baisse des recettes publiques.

Les recettes et dons mobilisés ont baissé de 5,6 % par rapport au deuxième trimestre de 2019 pour s'établir à GNF 5 167,6 milliards. Cette tendance s'explique par la baisse des recettes courantes.

Les recettes courantes se sont établies à GNF 4 817,8 milliards au deuxième trimestre 2020 contre GNF 5 254,6 milliards au deuxième trimestre 2019, soit une baisse de 8,3 %, en raison de la contraction des recettes du secteur non minier et de celle des recettes du secteur minier.

Les recettes du secteur non minier ont baissé de 4,9 % en glissement annuel pour se situer à GNF 4 232,1 milliards, en raison du ralentissement de l'activité économique, et des exonérations fiscales accordées par le Gouvernement dans le cadre de la riposte contre la pandémie de la Covid-19. Les recettes du secteur minier ont atteint GNF 585,7 milliards contre GNF 804,0 milliards au deuxième trimestre 2019, soit une diminution de 27,1 %, en lien avec la chute de l'activité économique dans le secteur des mines. Les dons ont progressé de 30,1 % en glissement annuel pour s'établir à GNF 279,9 milliards au troisième trimestre 2020.

Les dépenses publiques ont progressé de 14 % en glissement annuel pour se situer à GNF 5 414,2 milliards. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des dépenses courantes.

Les dépenses courantes ont atteint GNF 3 730,3 milliards contre GNF 4 512,8 milliards au deuxième trimestre 2020, soit une augmentation de 21 %. Cette évolution résulte de l'augmentation des dépenses sur traitements et salaires, des achats de biens et services et des dépenses sur subventions et transferts, respectivement de 30,1 %, 22,3 % et 12,7 %. Par contre, les dépenses en capital ont affiché une baisse de 7,3 % en glissement annuel pour s'établir à GNF 882 milliards, en raison de la baisse du financement sur ressources internes et sur ressources externes.

Le solde budgétaire base engagement (dons exclus) s'est traduit par un déficit de 2,7 % du PIB, contre un excédent de 0,5 % du PIB à la même période de l'année précédente. Le solde budgétaire base engagement (dons inclus) a dégagé un déficit de 1,6 % du PIB contre un déficit de 5,5 % du PIB au deuxième trimestre 2020. Le solde budgétaire primaire est ressorti excédentaire de 1,04 % du PIB, contre un excédent de 1,2 % du PIB au deuxième trimestre 2019.

La détérioration du déficit budgétaire s'est traduite par une hausse de l'endettement public de 20,8 % en glissement annuel pour se situer à USD 4 576,53 millions (36,08 % du PIB) à fin juin 2020. Cette progression est imputable à l'augmentation de la dette extérieure aussi bien qu'intérieure.

La dette extérieure est passé de USD 2 220 millions à fin juin 2019 à USD 2 916,78 millions, soit une hausse de 31,3 %. Elle est portée à la fois par les composantes bilatérale et multilatérale.

La dette intérieure a augmenté de 20,8 % en glissement annuel pour s'établir à GNF 15 924,91 milliards à fin juin 2020.

1.3. Secteur extérieur

Au deuxième trimestre 2020, le compte extérieur a dégagé une capacité de financement de USD 2 080,60 millions contre un besoin de financement de USD 101,28 millions à la même période de 2019. Cette capacité de financement s'explique par un important excédent du compte courant et ce malgré, la détérioration de l'excédent du compte capital.

L'excédent du compte des transactions courantes a atteint USD 2 043,06 millions, contre un déficit de USD 93,30 millions à la même période de l'année précédente. Cette amélioration résulte d'un important excédent de la balance commerciale combiné avec un excédent de la balance des revenus secondaires. Par contre, les balances des services et des revenus primaires ont enregistré des déficits respectivement de USD 251,85 millions et USD 12,10 millions.

La balance commerciale a enregistré un excédent de USD 2 247,46 millions, contre un déficit de USD 317,55 millions au deuxième trimestre 2019, soit une amélioration de USD 1 929,90 millions. Cette amélioration s'explique par une forte augmentation des exportations (111 %) et une baisse des importations (67 %), traduisant ainsi une amélioration du taux de couverture de 7,44 points de pourcentage.

L'excédent de la balance commerciale et les assistances financières reçues par le Gouvernement dans le cadre de la riposte contre la pandémie de la Covid-19, ont entraîné une amélioration des réserves brutes en mois d'importation de biens et services. Ces réserves sont passées de 3,9 mois d'importation au deuxième trimestre 2019 à 7,04 mois au deuxième trimestre 2020.

Le compte financier s'est traduit par une augmentation nette d'actifs de USD 2 080,84 millions, contre une augmentation nette d'actifs de USD 101,14 millions à la même période de l'année précédente. Cette augmentation nette d'actifs conjuguée avec les excédents du compte courant et du compte capital ont permis de dégager un solde global excédentaire de USD 407,70 millions.

II-Etat des critères de convergence macroéconomique

Les critères de convergence macroéconomique sont classés selon les deux types de programmes : le Programme de Coopération Monétaire de la Communauté des Etats de l’Afrique de l’Ouest (PCMC) et le Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA).

2.1 Critères de convergence du Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO (PCMC)

La performance de la Guinée au titre du respect des critères de premier rang au deuxième trimestre 2020 est restée inchangée par rapport au résultat atteint à fin mars 2020.

Le pays a respecté tous les critères de premier rang, à l’exception de celui relatif au taux d’inflation en moyenne annuelle. Le non-respect de ce critère résulte des effets des mesures de restriction sanitaire, notamment sur le transport, imposées par le gouvernement dans le cadre de la riposte contre la Covid-19.

Le déficit budgétaire (dons inclus) rapporté au PIB s’est significativement détérioré par rapport au niveau atteint à fin mars 2020. Cette détérioration résulte de la hausse des dépenses courantes dans toutes ses composantes. Les critères relatifs au financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale et aux réserves brutes en mois d’importation se sont fortement améliorés par rapport à fin mars 2020.

Depuis 2019, la Guinée continue de respecter les critères de second rang. Le critère relatif à la stabilité du taux de change nominal et à l’encours de la dette totale sont restés stables par rapport à fin mars 2020.

Tableau 1 : Évolution des critères de convergence de la CEDEAO

	Norme	T1_2020	T2_2020
I-Nombre de critères de premier rang respectés		3	3
1-Déficit Budgétaire (dons inclus) / PIB	≤3%	1,40%*	2,7%*
2-Taux d’inflation (moyenne annuelle)	<5%	6,7 %	9,1 %
3-Financement du déficit par la BC	≤10% RF n-1	6,7 %	9,1 %
4-Réserves brutes de change en mois d’importations	≥ 3	3,1	7,04
II-Nombre de critères de second rang respectés		2	2
1-Stabilité du taux de change nominal (le signe - =dépréciation)	±10%	2,8 %	4,80%
2-Encours de la dette totale en % du PIB	≤70%	33,71%	36,08%
Nombre de critères respectés (I+II)		5	5

Source : Ministère de l’Économie et des Finances et Banque Centrale de la République de Guinée
(*) Les indicateurs budgétaires sont calculés en utilisant le PIB nominal trimestrialisé.

2.2. Critères de convergence du Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA)

Dans le cadre du PCMA, la performance de la Guinée au titre du respect des critères de premier rang au deuxième trimestre 2020 s'est relativement améliorée par rapport à fin mars 2020. Cette amélioration s'explique par une hausse de la couverture en mois d'importation par les réserves internationales brutes qui sont passées de 3,1 mois à fin mars 2020 à 7,04 mois à fin juin 2020.

Le renforcement des réserves, résulte de l'assistance financière accordée par les partenaires techniques et financiers à la Guinée dans le cadre de la riposte contre la pandémie de la Covid-19.

La situation des critères de second rang s'est détériorée par rapport à fin mars 2020. La Guinée respecte 3 critères contre 4 à fin mars 2020. Le ratio de l'investissement public sur les recettes fiscales s'est détérioré pour se situer à 19,88 % à fin juin 2020 contre 24,23 % à fin mars 2020, en lien avec la baisse des dépenses en capital du gouvernement. La baisse de ces dépenses résulte de la diminution des dépenses financées sur ressources extérieures, en raison des difficultés enregistrées par les pays partenaires suite à la pandémie de Covid-19.

Tableau 2 : Évolution des critères de convergence du PCMA

	Norme	T1_2020	T2_2020
Nombre de Critère de premier rang respecté		1	2
1-Déficit budgétaire (hors dons) /PIB	< à 3 %	1,5 %	2,7 %
2-Taux d'inflation	< à 7 %	9,4 %	9,9
3-Crédit de la Banque Centrale à l'Etat	<à 5%	6,7 %	9,1 %
4-Réserves extérieurs en mois d'importations	≥ à 6 mois	3,1	7,1
Nombre de critères de second rang respecté		4	3
1-Dette publique/PIB	< à 65 %	33,71 %	36,08 %
2-Recettes fiscales/ PIB	≥ à 20 %	14,24 %*	15,34 %*
3-Masse salariale/Recettes fiscales	≤ à 35%	31,61 % *	33,83 % *
4-variabilité du taux de change nominal	± 10 %	2,8 %	4,8 %
5-Investissement du Gouvernement/ recettes fiscales	≥ à 20 %	24,23 %	19,88 %

Source : Ministère de l'Economie et des Finances et Banque Centrale de la République de Guinée
 (*) Les indicateurs budgétaires sont calculés en utilisant le PIB nominal trimestrialisé.

HARMONISATION DES POLITIQUES

Au cours du second trimestre 2020, la Guinée a poursuivi la mise en œuvre des différents programmes et politiques d'harmonisation convenus dans le cadre du Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO (PCMC). Ces programmes portent entre autres, sur l'harmonisation des cadres de politiques monétaire et de change ainsi que sur l'harmonisation des statistiques.

1. Harmonisation des cadres de politique monétaire

Au niveau communautaire, il a été retenu un cadre de politique monétaire basé sur le ciblage d'inflation, un régime de change flexible ainsi qu'une Banque Centrale de type fédéral. A cet égard, des efforts devraient être fournis en vue de rendre opérationnel ce cadre de politique monétaire dans les différents pays.

En Guinée, la Banque Centrale a mis en place un Comité de Politique Monétaire dont les membres ont été nommés le 16 juillet 2020 par le Président de la République. Le cadre opérationnel du Comité de Politique Monétaire est en cours de validation par les Autorités de la Banque.

2. Harmonisation des statistiques

Sur le plan régional, de nombreux efforts ont été consentis par les pays membres de la CEDEAO en matière d'harmonisation des statistiques. Ces efforts ont permis à certains pays membres de produire leurs statistiques conformément aux nouveaux manuels des finances publiques, de la balance des paiements, du système de comptabilité nationale, des statistiques monétaires et financières. Des difficultés restent à relever en termes notamment l'harmonisation de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation en ce qui concerne les pays membres de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest.

La Guinée poursuit les travaux liés à la migration vers le manuel des statistiques des finances publiques 2001/2014 du FMI.

L'Institut National de la Statistique (INS) poursuit la mise en œuvre du plan d'actions relatif à la migration vers le SCN 2008. Ces travaux portent sur la conduite d'enquêtes préliminaires (secteur informel, ménages, entreprises). De même, les travaux d'extension de la couverture de l'indice aux capitales régionales devraient être finalisés cette année.

Dans le cadre de l'harmonisation du calcul de l'indice des prix à la consommation, certains pays membres de la ZMAO dont la Guinée, doivent bénéficier de l'assistance technique d'AFRITAC Ouest et d'AFRISTAT ainsi que du soutien financier des bailleurs de fonds, notamment la Banque Mondiale et l'Union Européenne.

Le processus de migration vers la 6^{ème} édition du manuel de statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale du FMI a été finalisé en 2015. Depuis cette date, les statistiques de la balance des paiements sont établies suivant la méthodologie du manuel de la balance des paiements version 6.

La Banque Centrale de République de Guinée a entamé la production des statistiques monétaires et financières selon les directives des nouveaux manuels du FMI (MSMF 2000/2016). Une mission d'assistance technique du FMI était attendue en avril 2020 pour la validation et la publication de ces données dans l'annuaire statistique du FMI. Elle a été reportée en raison de la pandémie de Covid-19.

III-Perspectives et recommandations

Malgré le contexte de la pandémie de la Covid-19, les perspectives de l'économie Guinéenne en 2021 sont bonnes en termes de croissance économique. Le taux de croissance du PIB réel devrait s'améliorer pour se situer à 5,8 %. Cette croissance serait soutenue par le dynamisme du secteur agricole et la reprise des investissements dans le secteur des mines.

L'inflation continuerait sa tendance haussière jusqu'à fin septembre 2020 du fait de la conjoncture internationale difficile, des effets des mesures de riposte contre la pandémie de Covid-19 sur le prix des produits alimentaires et sur le transport ainsi que ceux des prochaines échéances électorales.

La Guinée devrait donc redoubler d'efforts en termes de maîtrise de l'inflation et de maîtrise du solde budgétaire pour maintenir sa performance. A cet égard, nous recommandons les mesures suivantes :

- poursuivre la mise en œuvre du PNDES ;
- maintenir les efforts pour diversifier la base économique afin d'atténuer la dépendance des produits primaires et élargir la base d'exportation ;
- améliorer le réseau routier national afin de réduire les problèmes structurels sur l'inflation et d'assurer le développement des activités commerciales et de transport ;
- maintenir une politique monétaire orientée vers la préservation des acquis en matière d'inflation et de stabilisation du taux de change ;
- maintenir la rigueur budgétaire afin de réduire le déficit budgétaire et maintenir la viabilité de la dette publique ;
- élargir l'assiette fiscale pour accroître les recettes fiscales.